

MODELE D'ARRETE MUNICIPAL
ORDONNANT LE PLACEMENT D'ANIMAUX DE RENTE DANS UN LIEU DE DEPOT

Département de l'Allier
Canton de
Commune de

Le maire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.211- 11 à L.211- 28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu l'arrêté municipal de mise en demeure envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception en date du..... pris pour contraindre **M. X** à régulariser sa situation concernant la divagation de son cheptel de **bovins (ovins, caprins, chevaux)**, et notamment la réfection et l'entretien de toutes les clôtures de ses pâtures où paissent ses animaux ;

Vu le constat en date du ... au terme duquel il a été constaté que les mesures prescrites par l'arrêté municipal n'avaient pas été exécutées (**ou avaient été exécutées partiellement – détailler**) ;

Vu les courriers contradictoires préalables en date du ... ;

Considérant que les animaux de Monsieur X se trouvent régulièrement en état de divagation sur le territoire de la commune (**préciser le lieu**) et causent des dégâts aux propriétés voisines ; un procès verbal de divagation (n°) a notamment été rédigé par les gendarmes alors que les animaux avaient été trouvés divagant sur la **parcelle n°..... le (date)** ;

Considérant que ces animaux présentent un danger pour la sécurité publique (**décrire le(s) danger(s) que représente l'animal : pour la circulation routière, les personnes ou les animaux**) ;

Considérant qu'en l'absence de mesures de nature à prévenir les dangers susmentionnés, il y a lieu de procéder au placement du troupeau dans un lieu de dépôt adapté à son accueil et à sa garde ;

ARRÊTE

Article 1er :

Est désignée comme lieu de dépôt pour l'hébergement des **bovins (ovins caprins, chevaux)** en divagation de **Monsieur X**, domicilié, la parcelle cadastrée n° appartenant à **M. Y** et exploitée par ce dernier.

Article 2 :

Monsieur Y (nom) (prénom) est chargé de l'entretien et de la surveillance quotidienne des animaux.

Article 3 :

Les **bovins (ovins, caprins, chevaux)** de **M. X**, situés sur les parcelles, sont placés dans le lieu de dépôt mentionné ci-dessus.

Article 4 :

Si à l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, **Monsieur X** n'a pas présenté toutes les garanties quant à l'application des mesures prescrites, a savoir **la réfection des clôtures des parcs dont il est propriétaire**, le maire autorisera le gestionnaire du lieu dépôt, après avis d'un vétérinaire mandaté par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, soit à faire procéder à l'euthanasie des animaux, soit à en disposer dans les conditions prévues à l'article L.211-20 du code rural et de la pêche maritime (cession à titre gratuit des animaux à une fondation ou association de protection des animaux).

Article 5 :

Les frais afférents aux opérations de garde fixés à euros par animal et par jour sont portés à la charge de **Monsieur X**.

Article 6 :

Le commandant de la brigade de gendarmerie de..., le directeur de la police municipale, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois suivant la présente notification devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Fait à , le.....

Le maire
Nom et signature